

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT DE L'IMMOBILIER
SEMESTRE 1
SESSION DE RATTRAPAGE
LUNDI 4 JUIN 2018
9 H à 12 H 30

Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)] à la fin de l'épreuve.

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

***Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,
« épreuve 2 »,
« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

FISCALITE DE L'ENTREPRISE ET DE L'ENREGISTREMENT

Sujet : La détermination du résultat fiscal de l'entreprise.

CONTRATS IMMOBILIERS 1

Traitez, au choix, **l'un** des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 :

La promesse unilatérale de vente immobilière.

Sujet n° 2 :

La vente immobilière en viager.

DROIT DE L'URBANISME

Traitez, au choix, **l'un** des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 :

Quelles sont les règles de constructibilité dans les zones U, AU, N et A des PLU.

Sujet n° 2 :

Le principe de constructibilité limitée.

DROIT DES ASSURANCES

Sujet : Vous répondrez aux questions suivantes :

- ❖ Quelle distinction peut être faite entre les qualités de souscripteur, d'assuré, de bénéficiaire ?
- ❖ Quelles sont les obligations du souscripteur dans un contrat d'assurance ?
- ❖ Quelles sont les conditions de la subrogation en matière d'assurance ?
- ❖ Qu'est-ce que la sous-assurance ?

DROIT DE L'ENTREPRISE SOCIETAIRE

Sujet : Le crowd-funding : intérêts et réglementation.

DROIT PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT

Sujet : Comparez les différents régimes d'installations classées.